	à, le//.
Monsieur le Président de la République	
à	

Monsieur le Président de la République,

En 1998, le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie et les organisations syndicales SE-UNSA et Sgen-Cfdt signaient un relevé de conclusions relatif à l'enseignement primaire.

Ce texte qui vise, entre autre, à permettre « l'achèvement de l'unification des corps enseignants du premier degré » est très explicite : « le processus d'unification s'achèvera en 2007 », précisant ainsi la date à laquelle doit commencer l'assimilation des institutrices et instituteurs retraités dans le corps des PE.

Pour l'instituteur retraité (institutrice retraité) que je suis depuis, intégrer ainsi le corps des professeurs des écoles serait une mesure d'équité et de justice vis-à-vis de mes autres collègues enseignants, obtenue au terme d'une négociation qui engage l'Etat. Par ailleurs, ce ne serait que la juste considération et reconnaissance de ma carrière d'enseignant du premier degré et de mon engagement professionnel de plusieurs décennies au service de l'Ecole Publique.

Cela permettra de plus d'améliorer quelque peu notre pouvoir d'achat que nous voyons se dégrader régulièrement depuis quelques années.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Président de la République, afin que vous donniez toutes les consignes nécessaires au gouvernement pour que l'assimilation des instituteurs retraités dans le corps des professeurs des écoles puisse se mettre en place et que les engagements pris en 1998 soient respectés.

Cette mesure de justice à notre égard, est très attendue. Elle revêt un caractère pressant concernant une population dont la moyenne d'âge est élevée.

Garant de la continuité de l'Etat, je ne doute pas que vous aurez à cer de répondre à cette demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes salutations respectueuses et dévouées.